

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 JUILLET 2023

DELIBERATION 2023_082

Objet : Conventionnement CLEA nouvelle génération (2023-2026)

Séance du quatre juillet deux mille vingt trois à dix-huit heures trente.

Présents (60) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Marjorie VANDENBERGHE - Nathalie BAUCHART - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Francis BEVE (Suppléant) - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Philippe GRIMBER - Élise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIEU - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Bernadette DELANGUE-CARDON (Suppléante) - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Marie SANDRA - Franck MEURILLON - Albert PIETERSOONE (Suppléant) - Joël VERMEULEN - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Céline INGELAERE - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

Procurations (20)

Brigitte GALLI à Philippe GRIMBER - Gaëlle LEFEVRE à Marjorie VANDENBERGHE - Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ - Sophie SPATOLA à Emidia KOCH - Christophe LEGROIS à Didier TIBERGHIEU - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Marc DENEUCHE à Nathalie BAUCHART - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Audrey SCHERRIER - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU à Bernard DENTENER - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Yves DELFOLIE à Jérôme DARQUES - Pascal CODRON à Roger LEMAIRE - Rebecca ELSSENS à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Jean-Luc SCHRICKE - Jean-Pierre BATAILLE à Céline INGELAERE - Mark MAZIERES à Dorothee DEBRUYNE - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL - Cindy SCHRAEN à Serge OLIVIER

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 80

Secrétaire de séance : Bernard DENTENER

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président
Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 JUILLET 2023

DELIBERATION 2023_082

Objet : Conventionnement CLEA nouvelle génération (2023-2026)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, notamment la compétence en matière d'actions culturelles ;

Considérant le projet artistique et culturel de la CCFI adopté le 5 juillet 2022 ;

Considérant l'action opérationnelle de l'axe 6 du projet culturel qui vise à développer l'éducation artistique et culturelle à tous les âges ;

Considérant les objectifs de l'axe 6 du projet culturel :

- généraliser l'éducation artistique et culturelle à tous les âges,
- encourager la participation de tous les jeunes enfants, les adolescents, les adultes et tous les publics éloignés de la culture par l'acquisition de connaissances, un rapport direct aux œuvres, la rencontre avec les artistes, une pratique artistique ou culturelle,
- développer un programme d'actions culturelles tournées vers le public adolescent,
- encourager la curiosité, l'émancipation de chacun en s'appuyant sur des projets spécifiques portant sur les arts, le patrimoine et la culture scientifique ;

Considérant le programme d'actions culturelles, les projets artistiques et la médiation culturelle déployés à l'échelle du territoire au service des communes et des habitants de la CCFI ;

Considérant que le CLEA s'adresse à tous les enfants et les jeunes d'un territoire donné, en temps scolaire et hors scolaire, qu'il se déroule sur le territoire concerné, dans les établissements scolaires et dans les structures culturelles et socio-culturelles ;

Considérant que le CLEA peut être porté conjointement par une collectivité territoriale, les services de l'Etat, le Conseil régional et le Conseil départemental ;

Considérant que le CLEA s'adresse aux professionnels ayant la charge ou la responsabilité de publics d'âge scolaire (enseignants, éducateurs, animateurs...), aux professionnels ayant la charge ou la responsabilité du public de la petite enfance, aux professionnels ayant la charge ou la responsabilité de publics adultes (animateurs, professionnels de la santé, de l'action sociale...) ainsi qu'aux professionnels de la culture (responsables de structures, équipes de programmation et d'animation...) et aux professionnels territoriaux concernés ;

Considérant que le CLEA a pour objectifs :

- de tendre à la généralisation d'une proximité organisée entre des enfants, des jeunes (mais aussi leurs familles) et des artistes et leurs œuvres,
- de créer ou venir soutenir une dynamique collective et durable en faveur d'une éducation artistique partagée par le plus grand nombre,
- de vivre au rythme des propositions d'artistes spécifiquement invités en résidence ;

Considérant la première période de mise en œuvre du CLEA de 2016 à 2019 ;

Considérant la deuxième période de mise en œuvre du CLEA de 2019 à 2021 ;

Considérant le contrat « transitoire » signé en 2022 avec la DRAC pour l'accompagnement de la saison 2022-2023 ;

Considérant la réunion de la commission culture du 22 juin 2023 proposant de contracter avec l'État autour du dispositif CLEA nouvelle génération (2023-2026) renouvelable pour trois ans ;

Considérant que la CCFI déposera une demande d'aide annuelle au financement par la DRAC, sur le dispositif CLEA ;

Il vous est proposé :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le Contrat Local d'Éducation Artistique nouvelle génération,
- d'autoriser le Président ou son représentant à déposer une demande d'aide annuelle au cofinancement par la DRAC, sur le dispositif CLEA, à hauteur de 66 550 € par an pour le programme d'actions culturelles couvrant les saisons 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026,
- de contribuer au cofinancement du CLEA au minima à hauteur de 83 550 € pour chaque saison,
- de contribuer à la coordination du dispositif, à l'organisation de son suivi et de son pilotage par la mobilisation de ses techniciens et partenaires,
- d'autoriser le Président ou son représentant à mettre en œuvre le dispositif CLEA et à signer tout document relatif au dossier,
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la mise en œuvre du dispositif.

Vote :

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 4 juillet 2023,
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance



Bernard DENTENER

Le Président



Valentin BELLEVAL